

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2023

le 10 mai 2023

Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03.02-2305-Preavis-07-CIEHL-Comptes-2022.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Cadre général

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Elle regroupe alors les dix communes de la Riviera, aujourd'hui au nombre de neuf depuis la fusion de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégué-e-s des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2022

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de Fr. 5.-/habitant-e. Pour l'année 2022, les contributions des communes ont été maintenues à Fr. 5.-/habitant-e (population au 31.12.2021). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève à Fr. 407'175.-.



- la provision d'un montant de Fr. 1 mio pour contribuer aux frais de rénovation et de sécurisation du 2m2c ;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 6'500.- ;
- les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 538.50, ceci afin de répondre aux directives cantonales concernant les ententes intercommunales notamment ;
- les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de Fr. 3'757.21.

4. Conclusion

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2023,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter les comptes et le bilan 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La syndique :

Le secrétaire :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized loops and curves, located at the bottom right of the page.



P

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Comptes 2022 de la CIEHL
- Rapport d'activités 2022 du Conseil administratif de la CIEHL

Adopté par la Municipalité : le 20 mars 2023

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31décembre		COMPTES 2022	COMPTES 2021	
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'219.25	10'234.10	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	2'063'998.08	1'671'524.24	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'620.80	1'720'640.80	
TOTAL DE L'ACTIF		3'794'838.13	3'402'399.14	
<u>PASSIF</u>				
9206	Factures à payer	7'100.00	11'040.30	
9289	Fonds de réserve pour la participation aux travaux se sécurisation et de rénovation du 2m2c	1'000'000.00	-	
		1'007'100.00	11'040.30	
Fonds propres				
9290	Capital au 1er janvier	3'391'358.84	2'998'851.80	
	Résultat de l'exercice	-603'620.71	392'507.04	
Capital au 31 décembre		2'787'738.13	3'391'358.84	
TOTAL DU PASSIF		3'794'838.13	3'402'399.14	
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
<u>PRODUITS</u>				
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	407'175.00	406'175	406'175.00
TOTAL DES PRODUITS		407'175.00	406'175	406'175.00
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	3'757.21	100	3'129.46
3185	Révision des comptes	538.50	600	538.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	6'500.00	10'000	10'000.00
3809	Attributions aux fonds de réserve pour la participation aux travaux se sécurisation et de rénovation du 2m2c	1'000'000.00	1'000'000	-
TOTAL DES CHARGES		1'010'795.71	1'010'700	13'667.96
RESULTAT = Perte de l'exercice		-603'620.71	-604'525	392'507.04

Ville de Vevey
 Service des finances
 L'Adjoint administratif


 Emanuele Ferrara

Vevey, le 15 mars 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2022 :

Présidence : M. Marc Payot, conseiller communal à Chardonne,
Rapport : M. Louis-Noé Burnat, conseiller communal à Chardonne.

- Dès le 1^{er} juillet 2022 :

Présidence : Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à Blonay – Saint-Légier,
Rapport : M. Christian Ferrari, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 11 mai 2022 à Chardonne pour l'examen des comptes 2021 qu'elle a adopté à l'unanimité, et le 3 novembre 2022 à Blonay – Saint-Légier, pour l'examen du budget 2023, qu'elle a également adopté à l'unanimité. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les neuf conseils communaux ont adopté à l'unanimité les comptes 2021, ainsi que le budget 2023.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

ACTIVITÉS 2022 DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée. Il a validé le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2021 lors de sa séance de mars, et a traité le budget 2023 lors de la séance de septembre.

En outre, le CA s'est inquiété d'éventuelles nouvelles demandes de contribution à la CIEHL, notamment en relation avec des projets d'installations sportives régionales. Cette question fait l'objet d'un suivi dans le cadre du Fonds sportif intercommunal dans lequel siègent les responsables politiques et techniques du domaine des sports. Cela étant, aucune demande concrète n'a été déposée ou annoncée très clairement auprès de la CIEHL en 2022.

Budget 2023

Lors de l'examen du budget 2023 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant·e.

En dehors des charges usuelles de gestion du Fonds, le CA a affecté une nouvelle provision de CHF 1 mio au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités 2018 à 2021 de la CIEHL. En effet, la réalisation dudit projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL, d'un total de CHF 3 mios, devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou à d'autres projets qui se présenteraient dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond de CHF 3.5 mios fixé par la convention.

COMPTES 2022

Le préavis-type sur l'exercice 2022 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2021 et le budget 2023 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 15 mars 2023 / SAI – CRO/IC/nc